

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Queyras

Par arrêté n°2024-310 en date du 18 juillet 2024, le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Queyras en vue du renouvellement de son label

du lundi 9 septembre 2024 à 9h au mardi 8 octobre 2024 à 16h30

La révision porte sur un périmètre d'étude regroupant 11 communes : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Saint-Véran, Vars (en partie). Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Queyras traduit la volonté des signataires d'assurer une gestion durable et concertée du territoire en fixant pour la période 2025-2040 les orientations et mesures de préservation, valorisation et développement.

Organisée conformément aux dispositions de l'article L.123-1 et suivants du Code de l'environnement, l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Le siège de l'enquête est fixé à la Maison du Parc naturel régional du Queyras, 3 580 route de l'Izoard 05350 Arvieux.

Le Tribunal administratif de Marseille a désigné le 26 février 2024 Monsieur Claude PASCAL en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R.333-3 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête comprend différents documents dont le projet de charte révisée, les avis émis durant la procédure de révision, le rapport d'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité environnementale.

Durant l'enquête publique, le dossier sera consultable en version papier à la Maison du Parc naturel régional du Queyras, à la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras à Guillestre et dans les mairies des communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Saint-Véran, Vars - aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, hors fermetures administratives. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête papier joint au dossier.

Le public pourra également :

- consulter le dossier sur les sites internet www.maregionsud.fr/revision-charte-queyras et www.pnr-queyras.fr/votre-parc/queyras-2040,
- consulter le dossier et déposer ses observations sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-queyras> ouvert 24h/24h, consultable depuis tout support numérique et sur un ordinateur mis à disposition à la Maison du Parc,
- consigner ses observations par mail à revision-charte-queyras@mail.registre-numerique.fr et par courrier postal à *Monsieur le commissaire enquêteur du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Queyras, Maison du Parc, 3 580 route de l'Izoard 05350 Arvieux* (pendant l'enquête, cachet de la poste faisant foi).

Les observations des registres d'enquête papier, transmises par mail et par courrier seront publiées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de présenter le dossier et recevoir ses observations et propositions, lors de 14 permanences :

Maison du Parc naturel régional du Queyras : lundi 9 septembre de 13h30 à 16h30, mardi 8 octobre de 13h30 à 16h30,
3 580 route de l'Izoard 05350 Arvieux

Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras : lundi 16 septembre de 9h à 12h, lundi 30 septembre de 9h à 12h,
Passage des Ecoles BP12 05600 Guillestre

Mairie d'Abriès-Ristolas : mardi 17 septembre de 9h à 12h, 1 Place des Halles, Le Bourg 05460 Abriès-Ristolas

Mairie d'Aiguilles : vendredi 13 septembre de 9h à 12h, Place Jean-Léa 05470 Aiguilles

Mairie de Ceillac : mardi 8 octobre de 9h à 12h, Place Philippe Lamour 05600 Ceillac

Mairie de Château-Ville-Vieille : lundi 9 septembre de 9h à 12h, samedi 21 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h
151 rue Vauban 05350 Château-Ville-Vieille

Mairie d'Eygliers : mardi 24 septembre de 8h30 à 11h30, 40 rue du Rail 05600 Eygliers

Mairie de Molines-en-Queyras : mercredi 11 septembre de 13h30 à 17h, La Serre 05350 Molines-en-Queyras

Mairie de Mont-Dauphin : lundi 16 septembre de 14h à 18h, 5 Place du Marquis de Larray 05600 Mont-Dauphin

Mairie de Saint-Véran : mercredi 11 septembre de 9h15 à 12h, 1 Place de l'Eglise 05350 Saint-Véran

Mairie de Vars : vendredi 13 septembre de 14h à 16h, 1 place de la Mairie, Sainte Marie 05560 Vars

Le rapport, les conclusions et avis de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, sur le registre dématérialisé, les sites internet de la Région et du Parc et dans les lieux qui ont accueilli l'enquête.

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Parc naturel régional du Queyras, 04 92 46 88 20.

